

Morges, le 3 novembre 2010

Motion Jean-Jacques AUBERT

Conformément à l'article 60b du règlement communal, je développe la motion suivante intitulée :

Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge.

Le Mondial de l'Automobile de Paris a fermé ses portes depuis quelques semaines et un des faits marquants de cette édition aura été la présentation publique par plusieurs grands constructeurs européens et japonais (Renault – Peugeot – Citroën – Mitsubishi et Nissan) de véhicules électriques zéro émission, à ne pas confondre avec les véhicules hybrides qui ont toujours un moteur à explosion et accessoirement un moteur électrique.

Ces véhicules zéro émission sont en effet mû par la seule énergie électrique stockée dans des batteries lithium-ions issues de la technologie de nos téléphones portables.

Deux modèles, l'un français, l'autre japonais, sont déjà disponibles en Suisse à la vente et les livraisons débiteront en fin d'année, les autres modèles seront disponibles courant 2011. Ces véhicules s'apprêtent donc à poser leurs roues dans nos rues.

Les véhicules électriques zéro émission ont un équipement comparable aux autres véhicules, des performances étonnantes - on peut même faire une escapade sur l'autoroute à 130 km/h - tout cela sans émission et sans bruit. L'autonomie théorique est d'environ 150 km, après quoi il faut faire le plein d'électricité.

Le prix de ces véhicules est encore relativement élevé, les batteries comptant encore pour la moitié du coût total du véhicule. En revanche, le coût d'un plein électrique pour parcourir 100 à 150 km n'est que de 2 à 3 francs, donc très avantageux.

Pour faciliter le déploiement de leurs gammes électriques, les constructeurs ont déjà conclu des accords de partenariat avec des gouvernements, des villes, des fournisseurs d'énergie et d'autres organisations.

Les acquéreurs seront donc bien sûr des particuliers, des entreprises soucieuses de leur image, des administrations, des collectivités publiques, des agences de locations de véhicules et pourquoi pas des polices municipales.

Des fourgonnettes électriques zéro émission seront aussi commercialisées en Suisse courant 2011, ce qui va sans doute intéresser des entreprises de livraisons urbaines.

Les taxes cantonales pour les véhicules zéro émission sont réduites, voire exonérées, cela dépend des législations cantonales. Ces mesures incitatives sont, à ma connaissance, les seules en vigueur actuellement, ce qui est finalement modeste pour des véhicules ne provoquant aucune pollution, ni de l'air, ni sonore. Les plus optimistes prévoient 10 % de véhicules zéro émission dans 10 ans.

Mais bien évidemment tous ces véhicules devront être rechargés régulièrement. Pour ravitailler un véhicule électrique zéro émission, il y a 3 méthodes :

- le rechargement au domicile ou au bureau en 4 à 8 heures au moyen d'une simple prise domestique,
- le rechargement via des bornes de recharge rapide, on obtient ainsi 80 % de la capacité batterie en 30 minutes et 50 % de la capacité en 15 minutes,
- l'échange de batteries vides contre des pleines, en 3 minutes à peine, dans des stations services.

Dès lors des bornes de recharge rapides, munies de compteurs « intelligents » pour la facturation du courant consommé devront être installées sur les parkings publics, condition sine qua non pour voir évoluer ces véhicules zéro émission dans nos villes, mais force est de constater que la Suisse n'est pas à la pointe dans ce domaine. Il ne faut pas attendre qu'il y ait une demande pour installer de telles bornes, mais créer la demande en favorisant, dès aujourd'hui, le recours aux véhicules électriques par la pose de bornes de recharge rapide.

Plusieurs fabricants de bornes de recharge rapide se partagent le marché, dont un Suisse d'ailleurs choisi par Medtronic pour équiper, sur son site, 3 emplacements de recharge rapide. Les bornes de recharge fonctionnent à prépaiement ou au moyen de cartes à puces, bancaire, de crédit, etc. Certaines bornes de recharge rapide sont même équipées de prises annexes pour recharger simultanément voitures et vélos électriques.

Conclusions :

Dès lors si nous voulons moins dépendre des énergies fossiles et mieux respecter les normes anti-pollution, surtout dans nos villes, nous devons faciliter l'utilisation de véhicules zéro émission. C'est pourquoi, je demande à la Municipalité d'étudier l'implantation au centre ville de deux voire trois emplacements de recharge rapide pour véhicules électriques zéro émission.

Ces emplacements seraient équipés de bornes de recharge rapide munies des mêmes dispositifs de paiement que les pompes à essence. Elles pourraient être communales ou la propriété d'un distributeur d'électricité. Alpiq envisage de développer un réseau de bornes de recharge rapide en Suisse. Le dispositif pourrait être complété par 2 ou 3 cases de stationnement gratuites réservées exclusivement aux véhicules zéro émission de passage dans notre ville ou en attente de recharge.

La couleur des cases de recharge et de stationnement serait naturellement verte. Des panneaux explicites placés aux entrées de la ville signaleraient ce dispositif et son emplacement.

Pour terminer, je dirais que cette motion colle parfaitement à l'image de Morges, cité de l'énergie.

Qu'il plaise à la Municipalité de donner la suite qui convient à cette motion.

Jean-Jacques Aubert